

	Protocole lutte contre le -COVID-19 ENTRETIEN	Date de création : 14 Juin 2020
		Date de révision : 30 Juin 2021
		N° de révision : Valable jusqu'à nouvel ordre

LE RELAIS DU MOULIN NEUF S'ENGAGE À RESPECTER LES CONSIGNES SANITAIRES... ET LE PROUVE :

Les 7 points clés :

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LE BATIMENT PRINCIPAL (Salles de restaurant, accueil, salon...)

1) **Accueil des salariés :**

Tenue propre, lavage des mains avant de commencer la journée.
Inventaire du matériel d'entretien.

2) **Port du masque :**

OBLIGATOIRE. Masques à disposition dans les vestiaires et à l'entrée de la cuisine.

3) **Lavage des mains.**

Au moment de la prise de poste, avant et après chaque pause. A chaque changement d'activités.
Soit un lavage de mains toutes les 30 minutes.

4) **Intervention dans les locaux communs**

- Le port du masque ou visière et gants à usage unique est obligatoire dans les espaces communs ou en extérieur lorsque la distanciation sociale (1m) n'est pas possible. Le nettoyage et la désinfection des objets et ou machines réparées est obligatoire après intervention. Idem pour les outils ayant servis à l'intervention.

5) **Intervention dans les chambres**

Si vous êtes dans votre chambre, notre agent d'entretien portera le masque ou la visière devant vous et interviendra porte fenêtre ouverte durant la réparation.
Si vous n'êtes pas présent, notre agent d'entretien portera le masque et interviendra dans votre chambre. A l'issue de son intervention, il remplira la fiche de visite qu'il scotchera sur votre porte vitrée. Les lieux seront bien sûr désinfectés par ses soins à son départ ainsi que la poignée de porte.

6) **Interventions en extérieur**

Port du masque n'est pas obligatoire.
Respecter les gestes barrières et la distance de sécurité avec les clients d'un mètre.
Désinfection des matériels (tontes) après utilisation.

7) **Poubelles et tri déchèterie.**

Poubelles ramassées quotidiennement avec gestes barrière. Poubelles cuisines chemisées.
Camionnette désinfectée après chaque voyage à la déchèterie.
Port du masque et des gants obligatoires en déchèterie